

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Comité Syndical du 04/04/2023

REFERENCE : 2023-010

Date de convocation :
29/03/2023

Délégués en exercice : 31

Nombre de membres présents :
17

Votants :
18 dont 1 pouvoir

Résultat du vote :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Pascal LEJOT

Objet de la délibération : **DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA GRATIFICATION ACCORDÉE AUX STAGIAIRES DU SIRAH**

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril, à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques sur l'Arnon, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Beddes, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice, Président.

Etaient présents : M. Gilles HERAULT (Ardenais), M. Fabrice AUPETIT (Beddes), M. Claude DESABRES (Châteaumeillant), M. Jean-Paul RENAUD (Culan, suppléant), M. Patrice BARRET (Le Châtelet), M. Dominique CHAMPAGNE (Lignières), M. Rémy VAN COSTER (Loye-sur-Arnon), M. Pascal LEJOT (Maisonnais), M. Jean-Pierre GORGE (Morlac), M. André GASPAROUX (Préveranges), M. Bruno CHAGNON (Reigny), M. Pascal ALADENISE (Rezay), M. François THOMAS (Saint-Jeanvrin), M. Gérard DURAND (Saint-Saturnin), Mme Florence LERUDE (Sidiailles), Mme Margot BRAUTIGAM (Touchay), M. Fabien CLEMENT (Vesdun)

Pouvoir: M. PERROT Francis ((St-Hilaire en Lignières) a donné pouvoir à M. Dominique CHAMPAGNE

Etaient absents : Mme Maryse JACQUIN-SALOMON (Chambon), M. Roger LEBRERO (Chezal-Benoît), M. Guillaume DESIRE (Ids-Saint-Roch), M. Patrick BISSON (Ineuil), M. Daniel GAILLARD (La Celle-Condé), M. Pascal COLLIN (Marçais), Mme Isabelle HUE (Montlouis), Mme Sylvie DAGOIS (Saint-Baudel) M. Sylvain MASSOT (Saint-Christophe-le-Chaudry), Mme Valérie BOUCHEROLLES (Saint-Pierre-les-Bois), M. Gérard BEDOUILLAT (Venesmes)

Etaient absents excusés : M. Jacques FRAULAUD (Culan), Mme Catherine BOUVAT-MARTIN (Préveranges), M. Jacky BONNEAU (Saint-Maur), M. Nicolas BARRET (Saint-Maur, suppléant), Mme Angélique WOZNIAK (Vilcelcelin), Mme Joëlle LESUEUR (Vilcelcelin, suppléante)

Etait présente sans voix délibérative : Mme Michelle RIVET (Marçais)

Etai^{ent} présents également à la réunion : M. Samuel MAUBERT (chargé de mission), Mme Sylvie CAMPOS (secrétaire), M^{le} Sophia MENDES (stagiaire)

Le syndicat est amené à accueillir des étudiants dans le cadre de leurs stages. Il n'y a pas d'obligation réglementaire en termes de gratification pour les stages d'une durée inférieure à 2 mois.

Cependant, le Président insiste sur la valeur ajoutée que représentent ces étudiants pour le Sirah : non seulement ils sont à même de collaborer efficacement avec les employés mais ils contribuent, par l'expérience vécue au sein du syndicat, à faire connaître nos activités auprès des usagers. De fait, le Président souhaite leur accorder une gratification.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau Syndical Votent à l'Unanimité une gratification à hauteur de **500,00 € (Cinq Cents Euros)**.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et du dépôt en Sous-Préfecture,

Pour extrait conforme au registre,

Le Président



Fabrice AUPETIT

Le Secrétaire de séance

Pascal LEJOT

